



Résolution de la CFDT relative au budget prévisionnel ASC 2022 de la majorité du bureau CSE présenté au vote au CSE ordinaire de novembre 2021 prolongé le 10 décembre 2021

La CFDT a demandé une suspension de séance afin de trouver une solution à l'absence d'un budget ASC 2022 majoritaire.

Cela fait bientôt deux ans que nous vivons dans un contexte sanitaire difficile et incertain. Nous sommes encore aujourd'hui confrontés à une cinquième vague de contamination. Les collègues vont devoir encore composer avec les contraintes liées à la COVID, alors qu'ils auraient aimé retrouver une vie plus sereine. A cela s'ajoute un état général de grande fatigue, d'anxiété, voire d'inquiétude pour l'avenir que ce soit familiale ou professionnelle.

De même, la CFDT constate que les collègues sont également fatigués par le rythme effréné des changements techniques et réglementaires et des plans d'actions à mettre en place. Cela induit une perte de sens et le sentiment de mal faire son travail.

C'est pour cela, que la CFDT ne souhaite pas rajouter à l'ensemble de nos collègues une difficulté supplémentaire concernant un blocage des ASC pour notamment des raisons électorales. Il est donc très important que les agents de Pôle emploi Hauts de France aient rapidement à disposition des prestations sociales et culturelles.

Nous sommes persuadés que notre budget établi sur la base de deux paliers avec respectivement une dotation de 600 et 650 euros correspond aux attentes de nos collègues. Pour autant, conformément aux valeurs qu'elle défend, la CFDT va prendre ses responsabilités !

Afin de sortir aujourd'hui de cette impasse, nous proposons une adaptation du budget prévisionnel ASC 2022 proposé par la majorité du bureau CSE car celui-ci se rapproche le plus de notre budget.

Par conséquent, nous proposons aux élus du CSE une adaptation basée sur les éléments suivants :

- **Une augmentation de 50 euros de la « dotation agent » pour chacun des paliers, soit :**
 - **Tranche 1 (- 25.000 euros) : 650 euros**
 - **Tranche 2 (Entre 25.000 et 45.000 euros) : 550 euros**
 - **Tranche 3 (Entre 45.000 et 65.000 euros) : 450 euros**
 - **Tranche 4 (Plus de 65.000 euros) : 350 euros**
- **Nous demandons également une augmentation de la dotation Noël si les résultats des comptes annuels 2021 le permettent.**

Jacques Prévert disait « la meilleure façon de ne pas avancer est de suivre une idée fixe ». Nous espérons donc que cette proposition soit entendue par le plus grand nombre d'élus.